

Courrier de l'ourgoing

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS
 6 mois fr. 2.50
 un an fr. 5.00
 Départements et Étranger : le port en sus

Rédaction & Administration
 43, Rue du Tilleul, **TOURGOING**

ANNONCES . . . la ligne, 15 cent.
RÉCLAMES id. 40 cent.
DEMANDES D'EMPLOI : id. 10 cent.

Lendemain de Carnaval

Blême, sous la farine qui lui couvre le visage, les lèvres rouges, le regard moqueur accentué par la ligne circulaire des sourcils, notre ami Pierrot regarde défilier devant ses yeux le cortège capricieux des masques du carnaval. Graves ou comiques, nobles ou grotesques, toujours monstrueuses caricatures ils se pavant dans leurs oripeaux ou s'agitent follement en des déarticulations de clodoches. De leurs harmonies discordantes, des fanfares, cruelles pour les oreilles, rythment les mouvements de ce cortège bigarré, sur lequel flamboie le soleil renaissance de février.
 Ohé ! Pierrot ! Ohé ! Pierrot ! Face de carême, viens avec nous !
 Ce sont les masques qui l'interpellent tournant vers lui les traits figés de leurs cartonnages, les trous noirs de leurs orbites, avec des gestes burlesques d'appel.
 Mais Pierrot ne répond pas et les laisse passer. Il songe...
 — Pourquoi, pense-t-il, irais-je avec eux ? Je n'ai pas de masque, moi. C'est mon visage que je montre, plus expressif encore dans sa blancheur poudreuse. Tous ces sentimentés s'y retellent, au point de me permettre parfois de me passer de la parole. Je n'ai pas de masque, je suis la franchise même et ne cache rien de ma pensée. Aussi ne suis-je guère aimé et ceux qui divertissent le plus mes aventures ou qui s'apitoient par extraordinaire à mes souffrances, ne me recherchent guère dans la vie. Ils ont une façon bien simple de l'expliquer : Je ne suis pas un homme comme les autres.

« Les autres, se sont les personnages de cette sarabande qui, sous leurs visages d'emprunt, cherchent à se tromper mutuellement. Ce masque de polichinelle, ou rite fendu jusqu'aux oreilles, cache les halnes d'un hilieux, jaloux de tout et de tous, et qui crève d'envie du succès de ses concitoyens. Ce don Quichotte est un usurier impitoyable, habile à ruiner jusqu'aux moelles la victime qui tombe entre ses griffes. Cet arlequin frétilant et pailleté est un modeste employé, à la vie paisible et ordonnée, un père de famille admirable. Ce marquis poudré et frisé est un coquin vulgaire, un grossier personnage, tandis que ce loqueteux est un riche industriel qui, par le travail, sème la richesse autour de lui.
 Et ainsi va la vie. Tous offrent à certaines heures, de trompeuses apparences et veulent paraître ce qu'ils ne sont pas. Ils nourrissent une ambition à côté qui les préoccupe souvent plus que leur situation régulière. Le musicien prétend faire de la peinture, le banquier veut être auteur dramatique, le marchand de vin se croit architecte, le bureaucrate connaît stratégie mieux que les généraux.

« Puis il y a les masques odieux, les masques des fourbes et des méchants, qui se parent de toutes les qualités pour mieux tromper leurs dupes. Oh ! qu'ils seraient laide sans cela ! On leur sait presque gré de ne pas se montrer tels qu'ils sont. Dans la vie, ils représentent l'âneau rapace de la nuit, qui se cache pour son œuvre maudite.
 Mais, à côté d'eux, quelle grandeur, par exemple, dans le masque héroïque que s'imposent ceux qui souffrent pour ne pas être une ombre dans la joie de leurs contemporains ! Ils ont épurés des chagrins cruels, des deuils inconsolables ; la vie les a frappés, les a ruinés, a brisé leur espoir — et pourtant ils se sacrifient au devoir de ne point provoquer la pitié sur leur passage, de montrer de la quiétude sinon de la gaieté, de ne point créer une ombre au bonheur de ceux qui les entourent.

« Masque toujours souriant des âmes sereines, masque de l'honnête homme au cœur pitoyable et généreux, masque de la grande dame dont le devoir est de rayonner, de plaire et d'être bonne, masque de ducœur et d'angélique abnégation de la sœur de charité, vous cachez souvent deux tristesses infinies. Les épreuves de l'existence n'ont pas épargné ceux dont vous éclaircissez les traits, mais ils gardent leurs chagrins dans l'intimité de leur être, ils restent toujours les mêmes, sans rancunes ni envie, et remplissent saintement leur rôle sur la terre. Ohi masques de dévouement, de sacrifice et de hauteur, je vous aime !

« Et j'en arrive non seulement à trouver votre justification, mais à vouloir plaider votre mauvaise cause, à vous qui portez des masques de pure hypocrisie. Gardez-les, puisque vous êtes mieux ainsi, puisque vous avez voulu dérober au monde le spectacle de vos laideurs. J'ai borreur des choses laides et vulgaires ; je consens qu'elles existent, ne pouvant les supprimer, mais je ne veux pas les voir. Tant pis, après tout, pour ceux qui sont à mon exemple dupes de la comédie éternelle. Il est meilleur encore que la vie se présente à nous sous un aspect aimable et nous laisse au moins l'illusion d'être helle. Nous la passons plus agréablement et mourons plus heureux.

« Le masque, c'est le mensonge, soit ; — mais c'est aussi la chimère, c'est l'espoir, c'est le rêve... Il peut dissimuler une louable ambition, le besoin de se montrer autre chose que ce que l'on est et quelque chose de mieux, de plus grand et de plus noble. C'est alors un effort vers le beau, vers le bien, une satisfaction basale qui peut avoir une répercussion heureuse dans l'esprit. Apporterait-il seulement l'illusion de quelques heures à un pauvre être bafoué par la vie, que pour ces heures bienfaisantes, on devrait pardonner à ses mensonges et à ses ridicules.
 » Combien moi, Pierrot, serais-je plus heureux si mon visage blanchi ne reproduisait pas avec autant de fidélité et dans leurs moindres nuances, les sentiments divers qui m'animent ! Tous s'y retellent comme dans un miroir. Je suis un continuel spectacle pour la foule qui m'observe, curieuse, et se divertit encore plus de l'expression de ma souffrance que de la grimace de mes bouffonneries. Car l'homme est ainsi fait : sa compassion va difficilement aux douleurs qu'il n'a pas motif de partager ; il s'amuse volontier des grimaces que détermine sur le visage le chagrin des autres — des gens surtout qui, comme moi, sont condamnés à faire rire toute leur vie...

« Voilà pourquoi je ne vais pas avec vous. Simple spectateur de vos joies, je reste votre ami Pierrot comme devant ».

Les derniers personnages du cortège ont défilé, suivis par la foule tumultueuse. Le bruit des fanfares n'est éloigné et l'on n'entend plus que, par intervalle, des éclats de cuivres que martèlent les coups sourds de la grosse caisse. Pierrot écoute ; il regarde toujours, un peu triste maintenant, jusqu'à ce que la rue, tout à l'heure si hruyante, soit devenue complètement déserte.
 Le carnaval est passé.
 François DEPASSE.

INFORMATIONS

Il y avait dimanche deux élections sénatoriales (Haute et Basse-Alpes) et trois élections législatives.
 Dans la Meuse, l'élection de M. Polcard, ancien ministre des Finances, fait passer au Sénat un des hommes les plus remarquables de la représentation nationale. Il a été élu, sans concurrent, par 774 voix contre 808 rivaux. C'est un vrai triomphe qui lui ont fait ses compatriotes et qu'il doit certainement au rôle brillant qu'il a tenu dans la discussion sur la réglementation du privilège des bouilleurs de cru. M. Polcard, qui a 42 ans, le fleur de l'âge sénatorial va être un des plus jeunes membres de la haute assemblée.

Dans les Basses-Alpes, la concentration radicale s'est faite au second tour de scrutin, contre M.M. Andrieux et Franchier, sénateurs, un bénéfice de M. Gassier, ancien député républicain et de Farage, député radical, qui sont élus sénateurs.

On sait que le Sénat avait invalidé M. Andrieux et Franchier sous le prétexte de la faiblesse d'une alliance qu'ils avaient conclue avec certains de leurs adversaires, moins favorisés au premier tour, se désistant de leur profit. Cette élection des Basses-Alpes a été accueillie au ministère de l'intérieur avec une satisfaction qu'il s'est manifestée sans cesse par la nomination du préfet, M. Baseoud, à un poste d'avancement, celui de la préfecture de la Charente. M. Napoléon distribuait la croix d'honneur sur le champ de bataille, M. Combes ne laisse pas languir les fonctionnaires qu'il a distingués à l'avance.

Les trois élections pour la Chambre avaient lieu à Dinan (Côte-du-Nord), Ambusson (Creuse) et Valenciennes (Nord). A Dinan, il s'agissait de remplacer un réactionnaire décédé. Il y a ballottage, mais si la concentration républicaine en fait un second tour, le siège doit être occupé, les deux candidats républicains ayant réuni 7500 voix contre 5120 au candidat réactionnaire. M. de la Bissière, lieutenant catholique et libéral conservateur. A Ambusson et à Valenciennes, la lutte était circonscrite entre candidats radicaux de nuances un peu différentes ; c'est celui qui était le plus radical qui a été élu dans les deux circonscriptions.

« Le ministre de l'intérieur a terminé l'examen des demandes d'autorisation des écoles congréganistes de filles. Ces écoles étaient au nombre de trois mille ; 300 ont été formées, déjà. Pour les 2700 autres, le ministre a déjà prononcé 2030 refus d'autorisation. Il ne reste donc qu'à examiner une centaine de cas.
 Le président de la République, recevant à l'Élysée les députés de la Ligue de la Mutualité, a tenu à constater qu'il avait personnellement favorisé la mutualité de tout son pouvoir et qu'il est convaincu que c'est par cela que se réglèrent la question des retraites.

« L'écho de Paris dit que le voyage de M. Loubet en Algérie sera probablement marqué par une entrevue avec le sultan Abd-el-Aziz, si la situation intérieure du Maroc le permet.

Le 27 mars prochain, le général André prendra sa retraite, non comme ministre, mais comme général de division, atteint par la limite d'âge. Le général André, fait assez rare pour un divisionnaire, n'est qu'officier de la Légion d'honneur.

« Un incident qui a failli avoir de graves conséquences a marqué les manœuvres que le 4^e corps allemand accomplit ce moment à l'est-ouest frontière dans les Vosges. Une reconnaissance de soldats se dirigeant vers le col de Bernhards, route de Sainte-Marie-aux-Mines à Saint-Dié. Tout à coup un coup de feu éclata et l'officier atteint au ventre, tombe de cheval. Convaincu que le coup est parti du territoire français, les soldats qui l'accompagnaient s'élancent vers le poste-frontière quand deux douaniers français surgissent et les arrêtent. On s'aperçoit que le coup de feu est parti d'une patrouille allemande, une des escouades de manœuvre très de trop près avait tiré balles.

« Le ministre de la guerre de l'empire allemand a déclaré à la Commission du budget du Reichstag que le nombre des régiments d'infanterie ne serait pas augmenté mais que tous les régiments seraient portés à trois bataillons, ce qui amènerait la création de 41 nouveaux bataillons. L'artillerie en subirait pas de modifications, mais il sera créé de nouveaux régiments de cavaliers : à toutefeux, a ajouté le ministre, le nombre de ces nouvelles unités (on avait parlé de 27) sera moins élevé que ne l'est dit certains journaux a.

« Le général Dragomiroff, chef de la région militaire de Kiev, demande qu, dans l'armée russe, on adopte la marche italienne et beige de compléter les heures de 4 à 24 au lieu de 4 à 12. Il fait remarquer avec raison que ce serait le moyen d'avoir tous les épaulettes pour les ordres et le service des dépêches.

« Les Humbert ont été acquittés dans le procès correctionnel que leur avait intenté le banquier Gattau.
 M. Leydès joue de malheur avec Romains-Daurignac. Celui-ci, qui avait refusé de répondre à l'instruction tout qu'en un lui aurait pas permis de voir M^{me} d'Arville, a bien remercié le juge qui lui avait autorisé une entrevue avec sa maîtresse, mais pendant deux semaines il est allé à sa déperdition, a-t-il déclaré, qu'à l'indignation.

de la région. Sous ses brillants dehors Chéron, c'est ainsi qu'il se nomme, eschait un cercue de haut vol.

« Le chansonnier socialiste J.-R. Clément, facteur du Temps des cerises a, est mort d'un cancer, à 65 ans. De bonne heure lancé dans la politique il fut délégué de la commune, condamné et emprisonné.
 « Le globe-trotter Henry Navarre vient d'arriver à Biarritz. Il est parti de Paris le 6 mai 1886 avec 50 centimes dans sa poche. Il a déjà parcouru l'Europe, l'Amérique, l'Asie et l'Australie. Il a été arrêté en Turquie. Il lui reste à traverser l'Afrique. Il a eu des aventures extraordinaires et les poursuit. Il ne compte pas terminer son voyage avant trois ans.

« On télégraphie de New-York, 24 février, qu'un incendie a détruit le quartier d'hiver du cirque Barnum à Bridgeport (Connecticut). Les dégâts sont évalués à 750.000 dollars.
 « Les statistiques du mouvement des étrangers venus à Paris en 1902, par chemin de fer seulement, accusent un chiffre de 70.256.092. Sur ce nombre, 78.118.450 sont rentrés ; dans le reste (moins 1900, 287.649 étrangers seraient donc établis leur domicile à Paris.

AU PAYS DE JEANNE

Aveut d'enlever aux préfets le droit de nommer les instituteurs pour le rendre à l'administration de l'Instruction publique, disais-je récemment, il faudrait s'assurer que cette administration n'est pas elle-même infestée de politique. Elle l'est.
 Voici une histoire qui n'est pas pour nous rassurer :

« Une bonne sœur, pourvue de ses brevets, ayant rêvé d'ouvrir une école primaire, renonça à ses vœux dans les formes prévues, elle renouva l'essai, se mit en règle avec la loi, et fut déclarée d'ouverture de son école.
 Or, il existe une loi de 1886 qui contient l'article suivant : « Si le maire juge que le local n'est pas convenable pour raisons tirées de l'intérêt des bonnes mœurs ou de l'hygiène, il forme opposition à l'ouverture de l'école. « C'est ce que fit le maire de la petite commune du Loiret, dans laquelle se passe cette histoire. Cependant, le local était convenable. Que faire ? Que penser ?

« Les oppositions à l'ouverture d'une école privée sont jugées contradictoirement par le conseil départemental de l'Instruction publique. Le conseil départemental a été saisi. Il a rendu un arrêt ; il a maintenu l'opposition, et voici pour quels raisons :
 « Considérant que l'acte de sécularisation de Mme X..., mis sous les yeux du conseil par son défendeur, ne le dégage pas de ses vœux de chasteté ;
 « Considérant qu'en agissant comme elle l'a fait, Mme X... a essayé de tourner la loi, ce qui est contraire aux bonnes mœurs ;
 « Maintient l'opposition a.

Ainsi, ce n'est pas le local qui n'est pas convenable, c'est la bonne sœur. Et c'est n'est pas convenable, pourquoi ? Parce qu'elle n'est pas déchargée sérieusement de ses vœux de chasteté.
 Il est horrible de la chasteté dans le département du Loiret ; la chasteté à une mauvaise réputation cléricale et réactionnaire, cepeut Jeanne d'Arc, la chasteté est contraire aux bonnes mœurs. Luitille d'ajouter après cela que les bonnes mœurs des membres du conseil départemental du Loiret sont au-dessus de tout soupçon. Ils savent comment s'y prendre...
 Mais l'on tremble à la pensée qu'ils enseignent peut-être ces bonnes mœurs à leurs élèves.

« An fait, les sectaires fonctionnaires, qui, pour plaisir à M. Rabier, ont proféré cette grossière invective à l'adresse d'une pauvre femme, ne sont pas plus méchants que vous ou moi, mais ils sont certainement plus bêtes.
 Ce qu'il y a de grave dans cette histoire, c'est qu'elle révèle chez les maîtres de l'enseignement public, une mentalité telle qu'il y a tout à craindre pour l'éducation des jeunes générations.
 Nous savions bien que la politique exercerait ses ravages dans l'Université, y avait absent certains caractères ; mais nous ne pouvions nous douter qu'elle avait à ce point, et si vite, ébéli tant d'esprits.

« Des sectaires méchants à la tête de l'enseignement, s'est déjà gravé ! Mais des imbéciles... c'est terrifiant !
 Louis LATAPPE.

L'ACQUITTEMENT des HUMBERT

Voilà les Humbert acquittés ; ils ont été chargés de la plainte en diffamation calomnieuse que M. Cattani avait déposée contre eux. Ce jugement rendu, et qui était prévu, un complot guère que quelques réflexions à côté : tout d'abord, en tenant les comités de tous les départements de la nouvelle chambre, un peu constanter que M. Cattani a été fort mal conseillé quand il a déposé sa plainte, très tardive du reste, et pour cette raison d'ailleurs inadmissible. On a remarqué, dans les discours du Palais, les noms des personnages, très haut placés, qui ont donné un banquier égyptien ce bon conseil. Non, ce sont les désignations pas ; on comprend suffisamment, à démenti, les inconvénients qu'il y a à s'élever à l'encontre de la profession d'avocat et d'avocat-consultant, les préoccupations et les efforts politiques. M. le garde des sceaux Vaillé un mal jugé ; ce n'est, et non élit bien davantage, courtois.
 Au désagréable incident d'indécision s'ajoutent pour lui les motifs d'un jugement d'un point de vue qui a certains faits paraissent donner un caractère suspect aux opérations intervenues entre les parties a. Il est vrai qu'il n'y a pas de doute, mais le décliné spontanément, avec une humilité française, qu'il avait été trompé par divers renseignements de police ; M. Cattani a été interdite Français et non Anglais, et il n'a pas tenu de magasin de pierreries rue de Valenciennes. Mais c'est une mauvaise satisfaction pour le plaideur mal inspiré qui n'a rien perdu de sa main forte et équilibré.

« Un second détail encore peut être relevé dans le jugement : c'est la déclaration d'ignorance de toutes choses, dont le bénéfice est accordé à Marie Durigon. C'est assez dire que celle-ci n'a pas couvert la portée de son acte ; il est probable que cette constatation s'explique plus tard à tous une autre série de méfaits des Humbert.
 Quant au reste, la cause demeure, comme on dit, à un état a ; les Humbert, acquittés sur un point spécial, sont toujours en la coup de multiples accusations d'escroqueries, qui doivent être jugées en elles-mêmes, indépendamment de toutes a manœuvres détournées a dont ils ont pu être l'objet. C'est le dossier que la jury en prononcera, un autre indépendamment d'après, sous un autre mandat. Le procès Humbert-Cattani ne saurait nullement affaiblir la portée de l'autre.

Courrier Parlementaire

au Sénat

« Une bonne loi a été votée, sur l'initiative de M. Darrozier, pour la répression de la traite des blanches et de l'injure commis dans les maisons. Puis le Sénat a repris, en attendant le budget, la discussion pacifique et mariole des services de deux ans. — Au Sénat, comme à la Chambre, a été chassé les jours gras ».

à la Chambre

« On a distribué, samedi, une nouvelle édition revue et considérablement augmentée du projet de budget de 1903. Celui-ci par suite des différents votes de la Chambre, des commissions sur les pontons de tabac et sur les bouilleurs de cru, des profits provenant des trois douanes provinciales, a trouvé un déficit de plus de 30 millions. Pour honorer les traités, le ministre des Finances propose des droits supplémentaires sur les spiritueux importés. Le tarif est le suivant :

Produits d'une richesse absolue intérieure à 20 degrés, 45 francs par hectolitre ; de 30 à 50 degrés, 30 francs ; de 50 à 60 degrés, 40 francs ; de 60 degrés et au-dessus, shantons et estaliers quelques soit le degré, 70 francs.

« Un autre article regrettable est celui qui vise les pétroles et établit une taxe de fabrication de un franc par hectolitre sur les huiles minérales brutes lisses que les défauts la loi de 30 juin.

« Le troisième chapitre de dispositions nouvelles est formé par un seul article qui est très court, mais qui n'est pas le moins gros de tous. Le voici :
 « A partir du 1^{er} janvier 1903, l'état aura le monopole de la fabrication de la monnaie, de l'importation et de la vente de l'acier. Il a su accordé aucune autorisation nouvelle à l'avenir des distilleries, à partir de la promulgation de la présente loi.
 Cet article sensationnel inséré sous le numéro 344 est, comme l'équilibre du budget lui-même, un simple trompe-l'œil. Tout le monde sait à merveille, un effet, que d'ici au 1^{er} janvier 1903, il sera plus que suffisant de mettre hors d'usage et de voter les amendements à l'égard des qui seraient destinés à améliorer les conditions de fabrication des pétroles et de réaliser l'appropriation des profits de la vente des monnaies nationales à cette appropriation, d'organiser le personnel. — Le 31 décembre 1902, il sera donc arrêté 31 décembre arriveront sous qu'un seul prêt et on prolongera le délai. Mais, néanmoins, le grand projet de monopole de l'état pour le grand,